

Le gouvernement comprend l'inquiétude qu'inspire aux propriétaires et aux futurs acheteurs de maisons l'évolution incertaine des taux hypothécaires. Des mesures législatives et autres vous seront proposées pour rétablir la confiance dans le marché du logement, en garantissant une plus grande protection aux propriétaires de maison et en offrant un plus grand choix d'instruments de financement hypothécaire. Ces mesures devraient accroître la sécurité des propriétaires, faciliter l'accès à la propriété, renforcer la confiance et la stabilité de l'industrie de la construction domiciliaire et assouplir les conditions du marché hypothécaire.

Le gouvernement se penchera également sur les besoins de financement à long terme des propriétaires de petites entreprises, des agriculteurs et des pêcheurs.

Un grand nombre de chefs d'entreprise, et surtout de fermiers, ont été durement touchés par les taux d'intérêt élevés, et leurs difficultés ont fait ressortir les insuffisances de notre législation sur la faillite. Le gouvernement entend réviser la loi actuelle afin d'en assouplir les dispositions, de créer un système d'arbitrage avant faillite à l'intention des fermiers et de mieux protéger les salaires des travailleurs.

Sécurité personnelle

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la fréquence des crimes violents. À la suite d'un réexamen complet du Code criminel, le gouvernement proposera des mesures législatives visant notamment à augmenter les peines obligatoires imposées aux auteurs de crimes violents. L'application de la loi sera aussi renforcée pour empêcher l'importation et le trafic de drogues illégales. Les conducteurs en état d'ébriété devront faire face à des peines plus sévères et à un contrôle plus strict afin d'améliorer la sécurité routière. Un soutien accru sera accordé aux programmes bénévoles de prévention du crime, comme la surveillance de quartier.

Les victimes d'actes criminels doivent être traitées avec plus de considération. Le gouvernement prévoira donc une application plus souple de la loi pour permettre le dédommagement des victimes. Des modifications seront apportées au Code criminel pour activer le cours de la justice et éviter que les victimes d'un crime n'aient à subir en plus une longue attente avant d'obtenir justice.

La pornographie «dure», qui met souvent l'accent sur la violence et l'humiliation imposées aux femmes, n'a pas sa place dans la société canadienne. Le gouvernement prendra donc des mesures immédiates pour amender le Code criminel au chapitre de la pornographie. Il est prêt à agir dès maintenant, quitte à envisager d'autres changements à la loi lorsque les deux comités d'experts qu'il a créés sur la pornographie et la prostitution et sur les délits sexuels contre les enfants lui auront fait rapport.

Vous serez appelés à étudier un projet de loi révisé prévoyant la création d'un Service canadien du renseignement de sécurité, ainsi qu'un bill destiné à protéger pleinement la vie privée et les droits des Canadiens dans la conduite des activités du Service. Des changements à la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada accorderont de même une attention accrue aux plaintes des citoyens.

Et, pour faire en sorte que les citoyens et les communautés du pays soient mieux préparés à faire face à l'imprévu, le gouvernement fédéral travaillera, de concert avec les provinces, à perfectionner la planification d'urgence au cours de la prochaine année.

[Français]

Protection des droits de la personne

La Charte des droits et libertés, la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur l'accès à l'information et diverses autres mesures gouvernementales réaffirment notre engagement à respecter la primauté de la personne. Le gouvernement déposera un projet de loi portant révision de l'ensemble des lois fédérales pour les rendre conformes à la Charte.

Les transformations rapides qui ont affecté la société canadienne ont provoqué un accroissement marqué du taux de divorce. Vous serez appelés à étudier une nouvelle Loi sur le divorce pour simplifier cette démarche judiciaire éprouvante et la rendre plus équitable. Le gouvernement continuera de travailler de concert avec les gouvernements provinciaux à renforcer l'application des ordonnances concernant les pensions alimentaires et la garde des enfants.

Le gouvernement accordera une aide financière accrue aux organismes bénévoles féminins ainsi qu'à des études sur la condition de la femme. Il donnera suite aux travaux du Groupe d'étude fédéral-provincial sur la violence dans la famille en continuant d'accorder des logements sociaux servant de refuges pour les victimes d'actes de violence. Le problème des garderies a été inscrit à l'ordre du jour d'une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la condition féminine, qui se tiendra tôt l'année prochaine. Un rapport sera préparé sur les progrès accomplis au cours de la décennie qui s'est écoulée depuis l'Année internationale de la femme organisée par les Nations Unies.

Un ensemble de projets pilotes seront mis en œuvre pour faciliter l'accès des handicapés physiques aux moyens de transport publics. Un plan d'action national

permettra de poursuivre les efforts déjà entrepris pour lever les autres obstacles à la participation intégrale des handicapés à la vie de notre société, et le Parlement aura l'occasion de s'interroger sur les progrès accomplis dans ce domaine.

Le gouvernement donnera bientôt suite au rapport du Comité parlementaire sur l'autonomie administrative des Indiens. Il déposera un projet de loi, réclamé de longue date, en vue de supprimer dans la Loi sur les Indiens les dispositions discriminatoires à l'égard des Indiennes. Il versera des fonds pour assurer le maintien de programmes de création d'emplois dans les réserves.

Lors de la deuxième Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones, qui se tiendra en mars 1984, le gouvernement inscrira à l'ordre du jour les droits à l'égalité, les titres de propriété, les traités, les droits ancestraux et droits découlant des traités, les terres et ressources des autochtones, ainsi que la question de l'autonomie administrative.

[Traduction]

V. Valorisation de l'identité canadienne

Comme Canadiens, nous savons que notre diversité—le fait de ne pas avoir à nous conformer à un moule unique—fait partie intégrante de notre identité. La diversité, la tolérance et la civilité qui caractérisent la société canadienne sont donc à cultiver et à préserver.

Si les Canadiens ne veulent pas devenir étrangers dans leur propre pays, il faut toutefois que la radio et la télévision les informent de ce qui se passe autour d'eux et viennent élargir leurs horizons. C'est avec cet objectif en tête que vous serez appelés à étudier un projet de loi pour mettre en œuvre la nouvelle politique nationale de radiodiffusion. Cette politique permettra d'augmenter la teneur canadienne des émissions de la Société Radio-Canada, d'élargir les services de programmation de langue française, de commercialiser plus efficacement les produits culturels canadiens sur le marché international, de rendre les services de radiodiffusion plus accessibles aux régions et aux populations autochtones et d'encourager la production d'émissions par l'entreprise privée.

Prenant acte de la prolifération des techniques électroniques, le gouvernement présentera de nouvelles politiques concernant le film et l'enregistrement vidéo et audio en vue de consolider l'industrie de la production privée. Il proposera aussi des révisions à la loi canadienne sur les télécommunications ainsi qu'à notre législation sur les droits d'auteur afin de mieux protéger les œuvres des artistes, des auteurs et des gens de scène.

Un groupe de travail parlementaire mixte sera mandaté pour examiner la définition des œuvres de charité enregistrées en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et se pencher sur des questions connexes.

Les immigrants ont enrichi depuis toujours la société canadienne de leurs idées, de leur dynamisme et de leurs talents. Une nouvelle loi sera déposée pour conférer un statut officiel à la politique du multiculturalisme. Pour reconnaître l'apport précieux des néo-Canadiens de plus de 65 ans, le gouvernement assouplira la plupart des formalités pour l'obtention de la citoyenneté, à l'exception des questions de résidence. Le gouvernement continuera d'encourager une connaissance plus répandue des deux langues officielles du pays et d'aider les groupes bénévoles, qui offrent plus d'un million de programmes d'apprentissage des langues ancestrales fréquentés par quelque 125 000 étudiants. Il examinera dans les meilleurs délais le rapport du Groupe de travail parlementaire sur les minorités visibles et prendra des dispositions pour renforcer les mesures législatives visant la littérature haineuse.

Le gouvernement continuera de promouvoir le développement équilibré du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, d'y régler les revendications des autochtones et d'y favoriser l'accession au gouvernement responsable. Il débloquera des fonds dans le cadre du Plan d'action relatif au pétrole et au gaz du Nord pour s'assurer que les habitants de cette région participent aux travaux préparatoires à l'exploitation de ces ressources. Tenant compte du besoin de soutenir des communautés nordiques plus permanentes, le gouvernement annoncera sous peu des mesures touchant l'imposition des bénéfices dans le Nord.

Le gouvernement invite tous les députés, sénateurs et sénatrices à appuyer son programme de croissance, de développement, de sécurité, de coopération et de paix. Les prochains mois seront décisifs pour le Canada. Le gouvernement fera un effort particulier pour consulter les autres partis sur le calendrier des mesures législatives. Et il examinera à fond les modifications constructives proposées par l'opposition.

Il se propose de donner suite sans plus tarder au récent rapport d'un comité qui préconise, au nom de tous les partis, de nouvelles réformes parlementaires. Et il continuera de s'intéresser de près aux travaux du Comité du Sénat et de la Chambre sur la réforme du Sénat.

[Français]

Mesdames et messieurs les députés,

Vous serez appelés à affecter les crédits nécessaires pour engager les dépenses et assurer les services approuvés par le Parlement. Vous serez appelés à étudier